



09/12/2022

## CONSTAT DE DÉSACCORD

L'UNSA Pôle Ferré et les autres organisations syndicales représentatives de la ligne A ont été reçues ce 9 décembre 2022 dans le cadre de la procédure d'alarme sociale : « **Le 3 décembre 2022, en nuit, le PCC modifie le parcours des conducteurs en ne respectant ni les fiches de travail, ni l'ISF 211 – Article 22.** »

Dès le début de cette audience, les échanges ont montré qu'il serait impossible de trouver un accord tant le fossé entre les 2 parties sur le sujet était important.

Pour la direction, modifier des missions hors de tout incident (et simplement parce qu'elle n'a pas su anticiper un évènement à La Défense Arena) est tout à fait conforme à la réglementation. Il faut savoir s'adapter à la demande ...



Pour rappel, l'article 22 de l'ISF 211 est clair :

### 22. Modification ou suppression de mission

Suite à un incident, le chef de régulation peut, si nécessaire :

- Modifier la mission et le parcours d'un ou plusieurs trains ;
- Supprimer un ou plusieurs trains sur tout ou partie de leur parcours.

Donc comme dans le cas présent où le terminus était La Défense et qu'il n'y avait aucun incident, **vous pouvez parfaitement refuser que votre mission soit modifiée.**

L'UNSA Pôle Ferré et la CGT, signataires de l'accord du 5 juillet 2022 ont par ailleurs rappelé à la direction de la ligne A que celui-ci stipule l'ouverture de négociation pour les évènements à La Défense Aréna. Le directeur a prit acte de ce rappel.

**Faire respecter la réglementation est indispensable pour préserver nos conditions de travail.**

## Constat de désaccord

Les syndicats CGT-RATP, La Base - Groupe RATP, l'UNSA Groupe RATP et FO-RATP ont déposé une alarme sociale reçue le 6 décembre 2022 pour le motif suivant :

« Le 3 décembre 2022, en nuit, le PCC Ligne A modifie le parcours des conducteurs en ne respectant pas ni les fiches de travail, ni l'ISF 211 – Article 22 ».

Conformément au protocole d'accord relatif à la qualité du dialogue social au sein de la RATP, une rencontre s'est tenue le 9 décembre 2022.

Représentants du syndicat La Base - Groupe RATP : Messieurs Mohammed IMACHE et Christophe PARMENTIER

Représentant du syndicat CGT-RATP : Monsieur Louis GABELUS

Représentants du syndicat UNSA Groupe RATP : Monsieur Christophe DAUZIER et Madame Prisca PAQUIN

Représentants du syndicat FO-RATP : Madame Sylvie POLLIER et Monsieur Adel GOUABSIA

Représentants de la Direction Ligne A : Messieurs Philippe LOPEZ, Benjamin VAN PETEGEHM

### Position de la Direction :

En raison de Travaux à Maisons-Laffite, le trafic était interrompu entre Nanterre–Préfecture et Cergy–Le Haut • Poissy, le vendredi 2 décembre à partir de 22h, ainsi que le samedi 3 décembre toute la journée. Une adaptation de l'offre a été réalisée pour ces deux journées, afin de prendre en compte cette interruption. Le retournement des trains a été, comme habituellement en cas de suspension de l'interconnexion, prévu à La Défense.

Par ailleurs, un concert était organisé à Paris La Défense Arena à ces deux mêmes dates, concert à l'origine de la circulation en trains longs dès le vendredi soir comme habituellement pour ce type d'événements.

Or, vendredi soir, malgré l'Information Voyageurs diffusée en amont, une affluence exceptionnelle a été constatée à Nanterre–Préfecture à la sortie du concert, notamment sur les quais, pouvant avoir pour conséquences la gestion de situations complexes pour les voyageurs et les agents.

La priorité absolue de la Direction étant la sécurité des agents et des voyageurs, il a donc été décidé, le samedi soir, de modifier l'offre de manière opérationnelle et d'effectuer les retournements des trains à Nanterre–Préfecture, afin d'augmenter le nombre de trains circulant dans cette gare et ainsi permettre d'absorber plus facilement la charge si l'affluence le nécessitait.

Si la situation vient à se reproduire, c'est-à-dire un événement majeur à Paris La Défense Arena concomitant à une interruption prévue des circulations en zone SNCF, la Direction veillera à créer et appliquer une offre de transport spécifique intégrant des retournements à Nanterre–Préfecture.

Position des organisations syndicales :

Le samedi 03/12/22 en soirée, malgré une inter-connexion interrompue sur la branche cergy/poissy ainsi qu'un concert planifié au "U ARENA", la direction n'a pas anticipé une offre de transport adaptée, ayant pour conséquence une modification des fiches de travail de quelques conducteurs.

L'affluence voyageur exceptionnelle ne doit pas être considérée comme un incident pouvant entraîner la modification des missions initialement prévues. Nos organisations syndicales (La base, CGT, FO et UNSA) s'opposent fermement aux interprétations de la direction et réaffirment leur attachement au respect de nos conditions de travail.

De plus les organisations syndicales rappellent à la direction de la LA que le 05/07/22 le directeur du département RER s'est engagé à ouvrir des négociations sur les événements exceptionnels dont le U ARENA. Cet événement doit permettre d'ouvrir enfin ce cycle de négociation.

**Sur ces points, les parties concluent à un constat de désaccord**

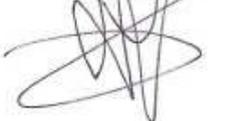
Pour La Base -  
Groupe RATP

M. IMACHE



Pour La Direction

M. LOPEZ



Pour la CGT-RATP

M. GABELUS



Pour l'UNSA  
Groupe RATP

M. PAQUIN



Pour FO-RATP

M. GOUABSIA

